

Assemblée communale ordinaire du 7 juin 2023, à 20h00,
À la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 19 du jeudi 25 mai 2023.**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2022
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de Fr. 120'000.- pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL) ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
3. Discuter et approuver les comptes 2022 ; approuver les dépassements budgétaires
4. Divers.

Vice-Président : David Gogniat
Secrétaire : Céline Michel
Caissier : Sylvain Hulmann
Scrutateurs (trices) : J. G. et W. L.
Nbre de participants : 17

Le vice-président ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour.
Il demande si des modifications sont à apporter à l'ordre du jour de ce soir.
Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2022

Selon l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune de Lajoux, le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2022 a été publié sur le site internet de la commune et pouvait être consulté au secrétariat communal.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Aucune demande n'est parvenue au bureau communal dans le délai légal. Le vice-président ouvre la discussion.

2. Discuter et voter un crédit d'investissement de Fr. 120'000.- pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL) ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

Roberto Cortesi donne quelques explications sur l'utilité du PAL. Il informe que deux collaborateurs de RWB sont présents ce soir, pour présenter plus en détails les buts de ce plan. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

M. Rieben présente un Powerpoint contenant les explications et les enjeux du PAL. Il indique que le PAL est établi pour un horizon de planification de 15 ans. Il existe 4 étapes dans son élaboration.

Une citoyenne demande pourquoi les coûts ne sont pas les mêmes dans toutes les communes. M. Rieben lui répond que l'étude de base ne change pas mais si le territoire communal est plus grand, les coûts seront plus élevés. Il souligne toutefois qu'il ne connaît pas le dossier de Saignelégier. Il ajoute que pour Lajoux, il y a plusieurs points inclus et il y a également des options.

Un citoyen demande si le canton octroie des subventions aux communes pour la révision du PAL. Il souhaite aussi savoir quelles sont les compétences des petites communes. Il constate que les compétences ne sont pas les mêmes à Lajoux, les Genevez et Montfaucon par rapport aux grands villages. Il indique qu'à Lajoux, il y a trop de terrains et il faut supprimer des zones. Il demande comment les autorités vont régler le problème même s'il y a le plan.

M. Rieben répond à la première question en indiquant que le canton ne subventionne plus les révisions du PAL. Pour la seconde question, il comprend la remarque. Le bureau RWB fait au mieux avec la marge de manœuvre possible, par rapport à la législation. Il souligne qu'il y a des routes qui sont affectées à de la zone à bâtir et qui pourront être récupérées. Il y a des moyens de faire quelque chose sans trop péjorer la commune. Le bureau RWB essaie de faire bouger les lignes par la négociation, mais les lois doivent être respectées.

Le Maire souligne que la remarque du citoyen est pertinente. Il n'y a plus de terrain pour les entreprises dans le village. Toutefois, le Conseil communal fera tout ce qu'il peut pour obtenir au moins de la zone à bâtir.

Le citoyen constate que les grandes communes ont la possibilité d'avoir de nouvelles entreprises sur leur territoire alors que les autres communes ne peuvent plus le faire. Il y a certes la péréquation, mais les petites communes pourraient lancer une initiative au niveau fiscal. Ceci pourrait permettre que les entreprises situées dans les grandes communes paient une part aux petites communes vu que l'industrie ne peut plus s'y implanter. Le Maire explique que les petites communes auront une ristourne d'impôts car un partage est prévu dans le règlement. Le citoyen réitère l'idée que les communes se mettent ensemble pour faire une initiative.

Un autre citoyen constate qu'auparavant, le coût du PAL était rentabilisé par la création de zones et leurs ventes, mais aujourd'hui cela ne débouchera peut-être que sur des miettes. Une citoyenne répond qu'il faut de toute façon voter ce soir, car sinon c'est le canton qui effectuera la révision du PAL et les coûts seront à la charge de la commune.

Il n'y a plus de question, le vice-président clôt la discussion et passe au vote.

Le projet d'un coût total de Fr. 120'000.- est accepté à l'unanimité.

Roberto Cortesi informe l'assemblée de la volonté du Conseil communal d'impliquer la population dans la révision. La commission d'urbanisme sera étoffée. Le Conseil communal lance une invitation à toutes les personnes qui seraient intéressées à l'intégrer.

3. Discuter et approuver les comptes 2022 ; approuver les dépassements budgétaires

Le Maire informe l'assemblée que les comptes 2022 ont été vérifiés par Figema SA les 30 et 31 mai 2023 et approuvés par le Conseil communal. Ils bouclent avec un excédent de produits de Fr. 54'270.14 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 77'445.-. Le résultat est meilleur qu'espéré notamment grâce à des recettes fiscales extraordinaires et une diminution importante des frais de fonctionnement.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue. Il laisse ensuite la parole à Sylvain Hulmann pour la présentation des comptes.

Sylvain Hulmann, caissier communal, prend la parole et informe l'assemblée que les comptes bouclent avec des charges de Fr. 3'637'333.25 et des produits de CHF 3'691'603.39 soit un excédent de produits de Fr. 54'270.14.

Une vue d'ensemble est ensuite présentée, suivie du compte de résultat global. Après cela, un résumé du compte des investissements et le résultat du financement sont parcourus.

Il commence par le chapitre de l'administration générale.

Un citoyen demande pourquoi il y a une telle différence par rapport au personnel. Sylvain Hulmann lui explique que les différences principales correspondent à l'abaissement du pourcentage de travail des employés communaux ainsi qu'à une baisse des frais informatiques. Le citoyen parle ensuite de la charge de la location du bureau communal. Sylvain Hulmann l'informe que le contrat de bail est conclu jusqu'en mai 2026. Le Maire prend la parole et informe qu'une discussion est en cours au sein du Conseil communal. A court terme, le bureau communal restera dans le bâtiment actuel mais il étudie la possibilité d'un investissement dans un nouveau bâtiment.

Un citoyen relève qu'il y a 3 ou 4 ans, il avait prévenu le Conseil communal qu'il y avait des problèmes d'arrérages. Il constate que ce qu'il soulevait n'était pas faux. Le Maire lui répond qu'il ne conteste pas.

Au chapitre prévoyance sociale, un citoyen souhaite savoir si la commune fait quelque chose par rapport aux prestations complémentaires. Il explique qu'il y a des personnes qui y auraient droit mais qu'elles n'en font pas la demande pour diverses raisons. Une citoyenne lui indique que ce n'est pas à la commune d'informer tout le monde mais l'ECAS de Saignelégier. Sylvain Hulmann posera la question à Valérie Jeannerat qui s'occupe de cela.

Au chapitre trafic, transport et télécommunication, une citoyenne demande où en est la fibre optique dans le village. Le Maire lui explique que celle-ci a été installée aux Vacheries ainsi qu'à Fornet-Dessus. Pour le moment, il n'y a pas d'autres installations prévues.

Au chapitre protection de l'environnement et aménagement du territoire, un citoyen relève qu'à Lajoux la dette par habitant est plus élevée qu'à Saignelégier. Il demande si c'est la SNEP le problème. Est-ce que Lajoux ne va pas être bloqué par la dette actuelle ? Il faudrait éventuellement modifier le règlement sur la SNEP ou trouver une solution pour diminuer la dette. Sylvain Hulmann l'informe que le Conseil communal a déjà travaillé pour diminuer la dette. Pour la SNEP, il aurait fallu entreprendre les démarches avant. Il indique que les règlements sur les eaux doivent être revus selon les directives du canton. La gestion future sera différente avec la création d'un fond de maintien de la valeur. Les nouveaux règlements seront proposés cette année encore, pour entrer en vigueur en 2024.

Le Maire prend la parole et ajoute que la dette s'est accumulée depuis un grand nombre d'années. La population n'a pas assez payé auparavant et aujourd'hui la dette est importante. De plus, il n'y a pas de réserves. Toutefois, la SNEP est maintenant neuve et sera entretenue pour les prochaines générations.

Concernant l'approvisionnement en eau, le réservoir arrive en bout de course mais le reste de l'infrastructure fonctionne très bien. Le Maire constate que Lajoux s'en sort bien, le village possède les mêmes infrastructures que les grandes communes mais elles doivent être financées.

Le citoyen constate que les investissements à venir s'ajouteront à la dette. Le Maire lui confirme que le prochain projet qui est le changement de luminaires en LED s'ajoutera à celle-ci. Néanmoins, le montant devrait s'équilibrer en prenant en compte le coût, la subvention cantonale et l'économie d'énergie par la suite.

Un citoyen parle du Décret concernant l'administration financière des communes, où il est indiqué qu'un plan financier sur 5 ans doit être établi par les communes. Il indique que jusqu'à présent, il n'a jamais pu l'avoir. Sylvain Hulmann l'informe qu'un plan financier a été établi pour 2023 mais du fait qu'il y ait eu un changement de l'exécutif, celui-ci sera validé par le nouveau Conseil communal avec le budget 2024. La réponse satisfait le citoyen.

Au chapitre économie publique, un citoyen demande quelles sont les compétences du Conseil communal par rapport aux ventes et attribution de compétences du triage forestier et également par rapport au personnel. Le Maire lui répond que le Conseil communal a les compétences sur la gestion forestière et les forêts. Le garde forestier s'occupe de la gestion administrative mais pour les ventes, c'est le Conseil communal qui en a les compétences. Le Maire indique que le Conseil communal a toute confiance en l'équipe et tant que les résultats sont bons, le Conseil communal est satisfait. Le Maire donne l'information qu'il est actuellement discuté d'un pot commun entre les villages du triage forestier La Courtine. Toutefois cela fait « grincer des dents » le Conseil communal car la commune perdrait du pouvoir de décision.

Après les explications, le citoyen souhaite féliciter le personnel et le Conseil communal pour son travail concernant les arrrages. Le Maire le remercie et explique que ce travail qui est plutôt ingrat, avait été mis de côté ces dernières années. C'est Valérie Jeannerat qui a repris les dossiers et s'en est occupée. Le Maire souhaite remercier Sylvain Hulmann pour son très bon travail.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2022 de la commune qui bouclent avec un excédent de produits de Fr. 54'270.14.

4. Divers.

Le président des assemblées ouvre la discussion pour les divers.

Le Maire prend la parole et donne quelques informations générales. La SNEP est en cours de finition et le chemin sera fermé durant plusieurs jours. Les règlements sur les eaux sont en cours d'élaboration. Le Jardin du souvenir sera terminé cet été. Les chemins communaux seront refaits suite au crédit voté lors de la dernière assemblée. Des travaux d'entretien des routes sont prévus cette année encore. Par la suite, le projet de réfection sera fait en globalité ce qui permettra d'obtenir une subvention cantonale. Le projet de l'UAPE entre Lajoux et les Genevez est actuellement en stand-by. Les deux projets proposés par les Genevez se sont avérés trop onéreux. L'entretien du bâtiment de la voirie représente un certain coût pour la commune. Le Maire constate qu'il faudra faire quelque chose avec ce bâtiment. Il souligne que le centre du SIS pour la Courtine devra certainement se situer à Lajoux. L'administration pourrait aussi se trouver dans ce bâtiment avec la voirie. Des appartements protégés pourraient également y être intégrés.

La demande de permis de construire faite par Swisscom et Salt a été refusée. La raison est que le Conseil communal a décidé de ne pas octroyer une dérogation à un article du règlement communal sur les constructions.

Le Maire signale que des remarques ont été faites concernant les nouveaux horaires de la déchetterie. Il indique que pour le moment, c'est en phase d'essai et qu'il faudra voir comment cela se passe par la suite.

Le président demande s'il y a d'autres remarques ou questions.

Un citoyen donne quelques détails complémentaires concernant le Jardin du souvenir, qui a été réalisé en commun entre la paroisse et la commune. Il explique que le terrain de la Maison des Œuvres d'une valeur de Fr. 43'000.- avait été cédé gratuitement à la commune. En effet, plutôt que de facturer le coût du terrain à la commune, la paroisse avait proposé de créer ensemble un Jardin du souvenir qui serait dès lors, financé par la commune. Cette proposition avait été acceptée par le Conseil communal. Le Maire remercie le citoyen pour ces précisions.

Une citoyenne signale que la réfection des chemins se fait parfois tard. C'est maintenant que cela devrait être fait. Le Maire lui indique que cette année, la réfection des chemins est déjà en cours. Le chemin de la Gare ainsi qu'une partie des chemins blancs ont déjà été réparés. Il ajoute que d'autres seront également réparés la semaine prochaine.

La citoyenne revient sur l'emplacement du bureau communal et à la mise à ban du parking où il se trouve. Elle relève que cela interpelle les citoyens qui souhaitent pouvoir se parquer en toute tranquillité lorsqu'ils se rendent au guichet communal. Elle confirme que cela est très bien si le Conseil communal cherche d'autres emplacements. Le Maire lui répond que le Conseil communal n'a pas tellement de possibilités concernant cette mise à ban mais qu'il la garde toutefois en tête et qu'il en discutera avec la propriétaire s'il y a des complications.

Un citoyen indique qu'à la Maison des Œuvres, il y a un manque de places de parc. Le canton avait pourtant admis qu'il y avait assez de places de parc dans le village pour ne pas en faire davantage. Dominique Mauron explique que s'il y a une bonne organisation lors des manifestations, le parcage ne pose pas de problème. Une citoyenne souligne qu'il faut prendre l'habitude de venir à pied quand cela est possible, au lieu de prendre la voiture.

Un citoyen demande jusqu'où va être refait le chemin depuis la SNEP. Il y a des cavaliers qui passent et font des dégâts sur le chemin. Le Maire lui répond qu'il sera fait jusqu'au bout de l'étang et le chemin carrossable s'arrêtera à la hauteur des places de parc. Il l'informe que le chemin sera interdit aux cavaliers et des panneaux seront posés. Un sentier en copeaux sera aménagé.

Un citoyen revient sur le projet du bâtiment de la voirie. Il demande si un privé s'approche du Conseil communal est-ce qu'il entrerait en discussion. Le Maire l'informe que pour l'instant c'est au stade de l'avant-projet, il y a encore des incertitudes. Les appartements protégés sont en cours de discussion avec le home.

Une citoyenne demande si le Conseil communal a des nouvelles concernant l'avenir du magasin du village. Elle explique qu'il existe des solutions, comme la création d'une corporation. Le Maire indique qu'il s'est rendu chez les propriétaires afin de discuter de solutions. La commune pourrait reprendre l'inventaire ou participer au loyer par exemple. Le Conseil communal fera tout ce qu'il peut pour maintenir le commerce. La citoyenne explique qu'il y a également une possibilité de vendre des parts aux citoyens et ainsi conserver le magasin. Le Maire constate que pour le moment il est trop tôt.

Le Maire donne ensuite quelques explications relatives à l'entretien des arbres le long de la route cantonale. Il informe que le canton ne veut plus s'occuper de cette tâche. Au niveau cantonal, c'est Lajoux qui possède le plus d'arbres en bordure de route. Ce printemps, les employés communaux ont procédé à l'élagage des arbres mais ils ne sont pas allés plus haut qu'à hauteur d'homme. Il souligne que c'est une tâche qui implique des risques car la commune n'est pas équipée en matériel et en personnel suffisants.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt l'assemblée, il est 22h14.

Le vice- président :

David Gogniat

La secrétaire :

Céline Michel